

CONSEIL MUNICIPAL 20 juin 2011

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 1.2 convention de formation en maniement des armes entre la ville de Nice et la ville de saint André de la Roche.

M. KANDEL.- Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de formation au maniement des armes entre la ville de Nice et la Ville de Saint André de la Roche.

Mme GAZIELLO.- Bonjour, Monsieur le Maire, M. le premier Adjoint, mes chers collègues.

Sur la **1.2** portant sur le maniement des armes avec la ville de Saint-André-de-la-Roche. Cette délibération nous permet au passage d'apprendre que deux fois 25 tirs sont suffisants pour l'entraînement annuel des policiers municipaux munis d'armes de quatrième catégorie. C'est l'arrêté de Michèle Alliot-Marie du 3 août 2007. Je voudrais simplement dire à quel point je suis peu rassurée pour les policiers municipaux eux-mêmes qui portent des armes qu'ils aient aussi peu d'entraînement par an quand on sait que n'importe quel porteur d'armes civiles doit s'entraîner beaucoup plus que cela dans l'année.

Cette délibération pose aussi la question des missions et de la formation de la police municipale. En termes de formation, le Centre National de la formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) s'attelle à développer un travail spécifique de formation des policiers municipaux : par exemple, les brigades moto, canines, équestres ; des formations sont proposées sur le thème des drogues, les politiques de sécurité, le droit des victimes, les gens du voyage, etc. toutes les missions en jeu de prévention qui sont du domaine de la police municipale. Ces domaines sont multiples et je m'étonne que notre ville ne prenne pas part avec ses formateurs, puisqu'elle en a, à ce type de formation.

Monsieur le Maire, vous avez fait de la police municipale, et par ailleurs de la vidéo surveillance, votre cheval de bataille. Avec près de 400 policiers aujourd'hui, plus 100 cette année et quelque 150 agents de surveillance des voies publiques – soit un agent pour 610 habitants – c'est une véritable deuxième police que vous avez mise sur pied. Pendant ce temps, en tant que membre du gouvernement quand vous y étiez, vous avez participé à diminuer les effectifs de la sécurité publique, police nationale et cela va d'ailleurs continuer. Nous avons perdu 10 000 postes et cela jusqu'en 2012, pendant que la population française augmentait quand même de 5,8 %, de 2004 à 2008 et que les charges judiciaires sur la police nationale augmentaient.

En fait, les chiffres aujourd'hui sont : une fois enlevés ceux qui ne sont pas sur le terrain, nous avons un gendarme pour 994 habitants au lieu d'un pour 485 il y a dix ans ; un policier national pour 753 habitants au lieu d'un pour 409 il y a dix ans.

M. LE MAIRE.- Pouvez-vous revenir à Nice parce que, à Nice, il n'y a pas de gendarme. Nous sommes au conseil municipal de Nice et non pas à l'Assemblée nationale. Maintenant, je vous invite à vous présenter aux prochaines élections législatives.

Mme GAZIELLO.- Je compare les chiffres de la police municipale avec ceux de la police nationale.

Le résultat est que nous avons aujourd'hui un sentiment d'insécurité qui n'a jamais été aussi fort chez nos concitoyens. Hier encore, je discutais avec des Niçois du quartier Gorbella qui se plaignent de ne voir pratiquement jamais de policiers en tenue dans leur quartier, de Mantega-Righi qui se plaignent que les voitures en double file ne sont jamais enlevées.

Monsieur le premier Adjoint répète à qui veut l'entendre que la dépense publique en policier municipal n'est pas une dépense – et je suis bien d'accord avec lui – mais un investissement car c'est une coproduction de sécurité ; que cette sécurité a amené 70 000 touristes de plus en 2010 je veux bien le croire.

En attendant, aux comptes administratifs les taxes de séjour ont baissé. Nous le verrons aux comptes administratifs en 2011. Le nombre de demandeurs d'emploi, en 2010 à Nice, est en hausse de 28 % par rapport à 2008.

Certes, pour revenir à ces missions très importantes de la police municipale, dans un pays démocratique, il est bon qu'il y ait plusieurs polices et qu'elles se côtoient surtout quand l'histoire nous rappelle que c'est sous le régime de Vichy, en 1941, que la police nationale fut créée. Justement, je vous donne raison, Monsieur le Maire. Je ne vois pas pourquoi tout le monde se met à souffler quand nous disons quelque chose...

M. LE MAIRE.- Simplement, quand vous dites cela...

Mme GAZIELLO.- Je ne vois pas pourquoi tout le monde dit « oh... ».

M. LE MAIRE.- C'est parce qu'il se trouve qu'un député qui s'appelle monsieur Balkany a utilisé les mêmes propos que les vôtres lors du congrès des polices municipales à Nice et cela a aussi fait « oh... » dans toute la salle de tous les maires et toutes les polices municipales de France ; je trouve que Madame Gaziello et Monsieur Balkany, avec le même combat, cela n'est pas mal. C'est tout. (*Rires*).

Mme GAZIELLO.- Je n'étais pas au congrès à ce moment, je ne savais pas. En attendant, il est clair que nous ne sommes pas contre le fait d'avoir plusieurs polices quand on sait, quand elle a été unifiée, ce que cela a donné derrière. Certes dirons-nous, les polices municipales sont encadrées par la loi du 15 avril 1999 mais ses missions ont accru énormément depuis ce cadre juridique de 1999. Nous sommes pratiquement arrivés aujourd'hui, avec le conseil institutionnel qui a mis un coup

d'arrêt parce qu'il a empêché la possibilité de faire des contrôles d'identité par les policiers municipaux, contrairement à ce qui commençait à se faire.

D'un côté, on trouve des villes où les policiers municipaux ne portent pas d'armes à feu, ne travaillent pas la nuit, assurent avant tout la surveillance, le stationnement et la circulation les jours de marché, les sorties d'école, les manifestations sportives, etc. rythment la vie de la commune. Nous pourrions appeler ce pôle : un pôle de proximité. A l'autre bout, comme à Nice, les policiers municipaux assurent non seulement des missions de proximité que je viens de citer, mais reçoivent aussi de la part de la municipalité une mission générale de sécurisation de la ville et de lutte contre la délinquance. Nous voyons alors des policiers municipaux qui s'organisent un peu sur le modèle de la police nationale, s'équipent et s'arment comme eux, travaillent de nuit comme de jour et investissent le terrain, jusqu'à récupérer peu à peu certaines des missions que finalement délaissent les policiers ou les gendarmes ; pas les gendarmes, d'accord.

Pourtant, il y a quatre jours, lors de ces fameuses rencontres de la police municipale, Claude Guéant a promis de subventionner à hauteur de 50 % une dizaine de milliers de gilets pare-balle. Pourquoi seulement 50 %, puisque notre police municipale a pratiquement presque les mêmes missions que la police nationale ? À l'heure où l'UMP planche sur un transfert de charges des policiers nationaux vers les municipaux, vous travaillez sur votre programme pour la future législative, le ministre a toutefois déclaré que ce n'est pas la vocation de l'État de financer les équipements communaux.

Néanmoins, quand on pense à la jeune femme, Aurélie Fouquet, qui a été assassinée alors qu'elle intervenait sur ce qu'elle croyait être un simple accident : si elle avait eu du matériel comme il fallait, elle aurait su que c'était un braquage et sa vie aurait été sauvée.

Au-delà de la question de l'armement, celle que je pose aujourd'hui est le choix du pouvoir politique actuel de favoriser l'armement des polices municipales et donc d'élargir leur mission au risque d'en faire une sous-police nationale éternellement insatisfaite de cette infériorité. Depuis 2002, l'État pousse clairement dans ce sens ; alors s'agit-il d'une simple affaire comptable chargeant de fait les municipalités de compenser les effets de la RGPP ou bien, plus profondément, s'agit-il de remunicipaliser la sécurité ? Cela concernait la délibération 1.2 qui reste un gros souci.

En ce qui concerne la délibération 1.7, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit ma collègue Marie-Luz au sujet de ce non-maximum sur ce marché. Je rappelle qu'il s'agit, à l'origine, d'un marché de 9,5 M€ sur cinq ans et qu'il avait été estimé à 3,5 M€ pour un an, en janvier. Effectivement, on a le passage de 100 à 120 caméras, même si l'objet de la délibération est d'allotir, nous savons – nous l'avons appris par la presse – que vous passez de 100 à 120 plus 5 caméras mobiles. Je ne vais pas redire ici tout ce que j'ai déjà dit sur le manque d'évaluation de l'utilité de ce type d'équipement, mais simplement dire que pour être réellement efficace, la ville de Nice a quand même dû embaucher 60 agents municipaux supplémentaires dûment qualifiés pour visionner les images au centre de supervision urbaine.

C'est un minimum, sinon ces caméras ne servaient à rien, mais c'est au détriment d'autres secteurs du service public. Vous sacrifiez à la vidéo des pans entiers de prévention, d'éducation et de petite enfance, malgré vos déclarations ; les chiffres sont là malgré que vous ayez dit que la priorité serait donnée à l'éducation et à la petite enfance. En éducation, en 2008 : 602 postes ouverts ; en 2011, 605 ouverts ; en 2008 : 515 postes pourvus et 464 en 2011.

Nous avons perdu 61 postes dans l'éducation.

Dans l'animation, postes ouverts en 2008 : 10 et 23 en 2011 ; postes pourvus en 2008 : 8 et 11 en 2011 plus 3 dans l'animation.

Dans la petite enfance : 385 postes ouverts en 2008. Je rappelle que ce sont les crèches collectives ou municipales. En 2011, 366 postes ouverts soit moins 19 postes.

M. LE MAIRE.- Nous sommes sur un rapport de police municipale. Vous vous êtes suffisamment exprimée.

Je passe la parole à Monsieur Chauvet. Merci.

M. CHAUVET.- Merci, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint. J'interviens sur la délibération 1.2 et m'engage à rester sur le sujet. Il s'agit de la convention passée avec Saint-André-de-la-Roche.

La ville de Nice a la chance d'avoir des policiers municipaux, Monsieur le Maire, qui ont leur diplôme de formateur en maniement des armes, c'est bien. Vous souhaitez que cinq d'entre eux puissent enseigner aux collègues de Saint André de la Roche, pourquoi pas ; sauf que, tout de même, il y a deux intervenants dans cette formation : la commune de Nice et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Dans la convention proposée, j'observe que le CNFPT fait payer la formation par la commune de Saint-André, alors que de notre côté la ville de Nice assurera la formation à titre totalement gratuit. Je m'interroge un peu de voir où est l'intérêt strictement communal d'enseigner et de former les policiers municipaux de Saint-André gratuitement ?

Il me semble que nous risquons de surcroît de mettre le doigt dans un engrenage car il y a d'autres polices municipales dans le département, dans les petites communes. Nous pourrions être amenés à être sollicités de la même façon par d'autres communes et, soit nous refuserions la gratuité à d'autres communes, soit nous nous obligerions par avance à le faire gratuitement d'une façon systématique. Je soumetts ceci à votre réflexion. Ne serait-il pas plus opportun de le faire payer ?

Dernière remarque plus constructive car je n'ai pas l'outrecuidance de penser que vous tiendrez compte de ma remarque, mais je vous invite à rectifier une erreur matérielle qui se trouve dans le projet de convention qui est joint à la délibération.

Il a dû être procédé par papier collé et est indiqué à l'article 6 de la convention que la ville d'Èze assurera les frais s'agissant des munitions. Il ne s'agit pas de la commune d'Èze, mais de celle de Saint-André-de-la-Roche.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui vous remercie, mon cher collègue.

Je demande, bien évidemment, à ce que l'on rectifie cette erreur matérielle. Je vais passer tout de suite la parole à Monsieur le premier Adjoint mais je fais simplement une remarque. Après tout, nous pouvons regarder dans quelles conditions offrir des prestations rémunérées pour former. En même temps, je pose la question, Monsieur Chauvet : la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure, 1 comme 2, n'a pas permis une avancée que personnellement je souhaiterais – qui permette que nous arrivions à des polices municipales intercommunales. Vous savez qu'au-delà des limites de la commune, un policier municipal ne peut pas intervenir.

Sincèrement, quant au cœur du 13e canton qui est constitué par l'Ariane, la Trinité, Saint-André et Falicon, nos policiers municipaux qui poursuivent un délinquant sont obligés de s'arrêter à la frontière de Saint-André par exemple, là où ce peut être un policier municipal de Saint-André qui prene le relais, cela ne me paraît pas une mauvaise manière dans nos relations puisque finalement ce sont des effectifs en moins pris en charge par la ville qui sont pris en charge par la commune de Saint-André. Ce n'est peut-être pas la réponse que vous souhaitez, mais c'est une réflexion personnelle. Avec nos communes limitrophes, si nous pouvons avoir des échanges de bons procédés pour que l'action de nos polices municipales se complète ; et par rapport à une professionnalisation de la police municipale de Nice et une expérience qui peut aider celle des communes voisines, cela peut aller aussi dans le sens de l'efficacité, mais nous pouvons parfaitement aussi retenir votre proposition de faire rémunérer nos formations.

Monsieur le premier Adjoint, je vous laisse la parole.

M. KANDEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame Hernandez-Nicaise, vous parlez du montant global du marché. Je voudrais rajouter – je ne l'ai pas dit tout à l'heure – que sur ce montant, nous allons demander une participation de l'État dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Aussi, plus nous avons un marché initialement élevé plus forte sera la subvention de l'État. Nous aurons des subventions puisque, rappelez-vous pour le premier marché, nous avons budgété 15 M€ pour les 300 caméras et le marché est sorti à 7,5 M€ ; nous avons obtenu 2 M€ de subventions de l'État. Il faut considérer que, sur la somme inscrite, une bonne partie sera couverte par des subventions de l'État puisqu'il s'est engagé – cette année encore – à soutenir les collectivités territoriales qui s'engageraient dans l'équipement de leur territoire en vidéo protection.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Vous ne répondez pas à ma question.

M. KANDEL.- Si, c'est un élément important que je ne vous avais pas donné tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Madame Hernandez-Nicaise, vous choisissez le thème de votre intervention. Monsieur le premier Adjoint y apporte les éléments de réponse qui lui paraissent les plus légitimes d'apporter.

M. KANDEL.- Ensuite, Monsieur Librati, sur les Taser, pour l'instant il n'y a pas eu d'utilisation opérationnelle en état de légitime défense par les policiers municipaux. Je rappelle que nous avons 40 policiers formés et 20 Taser.

Il faut que vous ayez en tête que, depuis mars 2008, la police municipale de Nice a dû procéder à plus de 5 000 interpellations de voies publiques face à des individus parfois sous l'empire d'un état alcoolique, nerveux, agressif. Il y a eu zéro enquête demandée par le procureur de la République à l'inspection générale de la police nationale. Ces 5 000 interpellations de voie publique se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes, en tout cas suffisamment pour que le Parquet n'ait pas à ouvrir une enquête. Je voudrais le dire dans cette assemblée parce que c'est important et cela vous donne une idée de la qualité du travail accompli au quotidien, souvent dans des conditions difficiles, par nos fonctionnaires territoriaux.

Sur le Segway, nous en avons six. Cela correspond, pour l'instant, à nos besoins. Je rappelle que nous sommes une ville où les espaces piétonniers sont très nombreux, avec la Promenade des Anglais et des espaces très variés.

C'est un engin extrêmement utile pour multiplier les distances parcourues par des policiers piétons, mais équipés de ce véhicule. Nous sommes tellement avancés sur ce système que le Ministère de l'intérieur a demandé à la ville de Nice de participer à la commission interministérielle sur le Segway parce que nous avons précisément une expérience en la matière. La direction de la sécurité et de la protection de la ville de Nice va apporter son expérience à ce débat.

Pour un euro d'électricité, on peut parcourir 400 kilomètres environ avec le Segway. L'investissement au départ n'est certes pas insignifiant, mais au final dans l'utilisation, cela ne coûte pas cher.

Sur les caméras nomades, vous avez dit tout à l'heure que l'on a commandé 600 caméras. Non, ce n'est pas cela, nous en avons commandé 300 car il y avait déjà des caméras dans la ville. Les caméras nomades serviront, comme la délinquance évolue en permanence dans un cadre espace-temps, à couvrir les zones ou les endroits qui ponctuellement pourront faire l'objet d'une difficulté particulière sans avoir à modifier la disposition des caméras fixes et cela pourra éviter aussi des déplacements ponctuels de phénomènes d'un quartier vers un autre.

C'est un dispositif très souple qui répondra à toutes les exigences imposées par la loi et qui nous permettra de venir combler les trous que nous avons dans notre dispositif.

Grâce à notre vidéoprotection, nous en sommes quasiment à 400 interpellations en flagrant délit et à peu près autant, soit 400 enquêtes de la gendarmerie qui s'appuient sur nos images. Ces caméras, contrairement à ce que l'on dit, ne servent pas qu'à la lutte contre la délinquance, mais elles sont également très utiles dans la gestion du trafic automobile de cette ville et dans les problématiques de protection des populations. Il faut donc toujours avoir cela à l'esprit.

Pour votre information complète, je rappelle que le maire de Toulouse dans son programme s'était engagé à démonter les 17 caméras qui existaient et finalement, après mûre réflexion et une grande réunion sur le sujet, il ne les a pas démontées.

Mieux que cela, il s'est engagé dans la construction de deux caméras supplémentaires ce qui fait que Toulouse – qui a une population supérieure à la nôtre – va passer de 17 à 19 caméras. Vous voyez, Monsieur Librati, nous évoluons sur ce sujet dans le camp qui est le vôtre.

Monsieur Cuturello, sur la délibération 1.4, il s'agit d'un protocole de gestion qui entre différents services intervenant dans la gestion des événements routiers, il n'y a pas de dispositifs financiers qui sont associés à cette délibération. C'est un problème entre l'État et Escota qui est une délégation de service public. Il n'y a pas plus à dire sur le sujet. En revanche, si c'était au contribuable niçois d'assurer toute l'année l'entretien, les réparations et les évolutions du réseau Escota – si ces charges étaient mises au débit des contribuables niçois – ce serait extrêmement difficile pour notre collectivité.

Madame Gaziello, sur les tirs des policiers, nous pouvons trouver que 50 cartouches pour un fonctionnaire de police municipale, cela n'est pas beaucoup - 50 cartouches tirées par an – mais sachez-le, c'est plus que ce que tirent les policiers et les gendarmes annuellement. Aussi, les policiers municipaux tirent plus de cartouches que les policiers et les gendarmes des services de l'État.

Sur tout ce que vous avez dit sur la police municipale, faut-il que je développe ? Soyez sûre d'une chose aujourd'hui : beaucoup de missions assumées par la police municipale, dans cette ville comme dans d'autres, ne le seraient plus par les fonctionnaires de la police nationale ou de la gendarmerie.

Cela concerne les missions de sécurisation aux abords des écoles, de la police des marchés, de la circulation, des fourrières, de toute l'action que nous menons pour identifier les chiens dangereux et faire respecter la réglementation, etc. de sorte qu'aujourd'hui, il n'y a plus de compétitions missionnelles entre les services de l'État et les polices municipales. Les services de l'État sont axés sur la lutte contre la délinquance et l'investigation judiciaire et les polices municipales sont des forces de proximité qui gèrent, au quotidien, quantité de missions utiles au bon fonctionnement de la collectivité.

Je rappellerai en quelques chiffres que nous sommes passés en trois ans de l'enlèvement de 900 voitures, épaves et à l'état de ventouses à plus de 2 000 ; nous avons ainsi rendu beaucoup de places de stationnement aux Niçois. Je ne parle pas des politiques de prévention que nous avons pu conduire dans nos écoles, au profit des classes de CE2 avec le permis piéton ou CM2 pour préparer nos enfants à rentrer en classe de sixième.

Sur les gilets pare-balle, effectivement, ce n'est pas à l'État d'acheter les matériels des collectivités locales. Je rappelle que le maire de Nice a demandé, dès son arrivée, à ce que tous les policiers municipaux soient équipés de gilet pare-balle parce que malheureusement les délinquants ne font pas le distinguo entre les policiers nationaux et municipaux. De même, ils ne font pas le distinguo entre des civils parfois et des fonctionnaires de police.

Nous l'avons vu malheureusement à plusieurs reprises.
Sur la délibération 1.7, je m'étonne que vous regrettiez que nous

avons recruté pour notre centre de supervision urbain. De temps en temps, vous êtes contente parce que l'on recrute plus et après vous ne l'êtes plus ; peu importe. Nous avons un système qui fonctionne bien, qui s'améliore de jour en jour. À la demande du maire, nous avons recruté 10 personnes en situation de handicap qui travaillent dans ce CSU et qui font un travail remarquable, au bénéfice des Niçois.

Enfin, Monsieur Chauvet, sur la délibération 1.2 : à Saint-André de-la-Roche, il y a trois policiers municipaux et 1 ASVP. Pour votre information, la ville de Nice paie aussi au CNFPT sa formation tir même lorsque nous avons nos propres formateurs et que nous faisons les formations, nous avons un écho à payer au CNFTP donc il n'y a pas de problème de financement. Saint-André de-la-Roche et la ville de Nice paient pour leurs fonctionnaires. Simplement, il nous a semblé normal par souci de solidarité vis-à-vis de Saint-André-de-la-Roche – parce que nous entretenons d'excellentes relations avec cette collectivité et sa police municipale – que les fonctionnaires de Saint-André-de-la-Roche soient autorisés à suivre les formations au tir en même temps que les policiers municipaux niçois. Il n'y a pas de problème de financement derrière tout cela, chaque collectivité paye ce qu'elle doit au CNFPT. Voilà, Monsieur le Maire.

Il reste, Monsieur le Maire, à définir les noms des titulaires pour les membres du jury.

M. LE MAIRE.- Je vais quand même demander à Madame Ouaknine d'apporter quelques compléments de réponse à Madame Hernandez-Nicaise sur ses inquiétudes quant aux montants maximums des appels d'offres.

Madame Ouaknine, vous avez la parole.

Mme OUAKNINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. En prolongement des explications de monsieur le premier adjoint, et nos collègues qui siègent en CAO le savent, l'article 77 du code des marchés publics prévoit que si l'acheteur n'est pas en mesure de prévoir à l'avance les quantités à commander, il peut avoir recours à un marché à bon de commande conclu sans maximum ni minimum. Ce n'est donc pas interdit par le Code des marchés.

De plus, à plusieurs reprises dans le cadre de demandes d'explication en commission des finances, tant monsieur Tordo que monsieur Pradal ont eu à rappeler que les lignes budgétaires fixent le maximum à ne pas dépasser, c'est à l'intention des services. Nous partageons avec vous, Madame Hernandez-Nicaise – et vous le savez – le souci de donner des signes forts aux entreprises. Je ne crois pas que le problème de l'absence des minis maxi soit un recul par rapport aux signes que nous donnons aux entreprises.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. D'autant, qu'en l'occurrence, nous avons fixé un minimum et pas de maximum pour une bonne et simple raison : par rapport à la demande de subvention formulée, comme l'a rappelé Monsieur le premier Adjoint, c'est ce qui peut favoriser pour aboutir à un coût le plus favorable possible pour la collectivité.

Un petit complément sur la police municipale : comme systématiquement vous vous faites prendre en défaut, j'aime rappeler certaines choses concrètes. Non, Madame

Gaziello, la police municipale et les caméras ne sont pas mon cheval de bataille. Le cheval de bataille du maire de Nice est l'emploi, le pouvoir d'achat et celui de toute son équipe municipale, c'est le logement social et ce que nous pouvons apporter à la plupart de nos concitoyens. Sur la petite enfance, vous avez osé dire que nous réduisions.

L'autre jour, je crois que nous avons annoncé la création de 307 postes au service de la petite enfance depuis que nous sommes élus. Vous voyez, il y a des comptes administratifs, et nous vous en voterons un tout à l'heure qui permettra de faire des comparatifs par rapport à certaines déclarations que vous avez faites, au moment du vote du budget primitif de 2010 et qui vous prennent systématiquement en défaut sur chacune de vos déclarations.

Si la police municipale n'est pas mon cheval de bataille, c'est en tout cas – à mes yeux – un des éléments qui contribue à apporter à notre cité une cohésion économique et sociale.

Vous devriez être fier que l'association des maires de France, l'association des maires de grandes villes de France présidée par monsieur Destot, maire socialiste de Grenoble, l'association des maires de petites villes de France présidé par Monsieur Martin Malvy, président socialiste du Conseil régional de Midi-Pyrénées, aient cautionné et apporté leurs labels aux premières rencontres de la police municipale à Nice sous la présidence du ministre de l'Intérieur, la semaine dernière ; que tous les syndicats représentant la police municipale de France, car pour moi il n'y a pas des polices municipales, mais une police municipale qui représente la troisième force de sécurité intérieure de notre pays, avec près de 20 000 effectifs c'est 11 % des effectifs des forces de sécurité intérieure : gendarmerie, police nationale et municipale. Force Ouvrière, CGT, syndicat national de la police municipale avaient réclamé, depuis des années, ces rencontres. Elles se sont tenues à Nice avec des maires de gauche comme de droite qui sont venus s'exprimer et participer à ce débat et tous – je dis bien tous – à l'unanimité, tout au long de ces journées et de ces tables rondes, ont pris la police municipale de Nice en référence.

Alors, que des conseillers municipaux de Nice d'opposition critiquent la police municipale de Nice et la manière dont le maire et son équipe municipale ainsi que son premier adjoint développent son action et la répartition de ses tâches et que la France entière, maires de gauche et de droite, syndicats, toutes tendances confondues, viennent à Nice où ils étaient près de 1 500 représentant les 3 500 communes de France qui ont une police municipale aujourd'hui, dire que c'est la ville de référence de France ; nous voyons bien la contradiction qu'il y a entre vous et les initiatives que nous prenons.

Lorsque l'on sait, ensuite, que ne serait-ce que pour le CSU sur lequel nous raccordons les caméras embarquées dans les tramways ou les bus c'est à la demande de la CGT qui représente 95 % des salariés travaillant sur les lignes d'azur aujourd'hui. Que vous disiez, à la CGT « *vous avez tort de travailler et de demander au centre de supervision urbain, voulu par le maire et son équipe municipale, de travailler avec eux* » donc vous ne considérez pas comme eux que nous apportons une contribution à la sécurité dans les transports. Très bien, nous enregistrons et je pense qu'ils apprécieront de votre part. Qu'il me soit permis simplement de dire que, depuis que le centre de supervision urbain est en fonction, cela a donné lieu à 374

personnes en interpellation pour la période du 23 mars 2010 au 16 juin 2011 et que, pour celles-ci, 362 d'entre elles ont fait l'objet de réquisition judiciaire de la part d'OPJ, de la police nationale et de la gendarmerie nationale ; c'est-à-dire, systématiquement : gardes à vue, aveux, présentations devant des magistrats, décisions et sanctions à l'appui.

Je peux vous dire que les victimes de ces 362 personnes, interpellées, dont les faits ont été élucidés par la présence de caméras, ont quelque part obtenu un droit de réparation ; il se trouve que vous ne leur accordez, je m'adresse aux 362 victimes qui ont eu quelque part un droit de réparation, il se trouve que vous ne leur accordez pas ce droit en contestant le choix qu'a fait le Conseil municipal.

Mais je vais plus loin dans vos contradictions et là c'est un bonheur, un régal. Lorsque je vois le conseil municipal de Marseille du 30 mai dernier – qui est sans doute, Marseille, l'un des plus mauvais élèves de France en matière de police municipale – dans un contexte de hausse des vols avec violence et règlements de compte que le sénateur-maire de Marseille – monsieur Gaudin – a annoncé lundi un renforcement de la vidéosurveillance de la police municipale, des mesures que l'opposition attend de voir se concrétisant tout en les jugeant insuffisantes. Ainsi, pour la première fois, enfin monsieur Gaudin s'intéresse à la police municipale et à la vidéosurveillance, mais l'opposition estime, au Conseil municipal de Marseille, socialistes et communistes, que monsieur Gaudin ne va pas assez loin et je poursuis, pour ceux qui douteraient, que la justice ne regarderait pas toujours d'un œil bienveillant ce qui est fait en matière de vidéosurveillance. Monsieur Jacques Dallest, procureur de la République de Marseille dit : « *La vidéosurveillance ne doit plus susciter de débat démagogique – c'est un grand procureur qui parle – c'est un outil avec une présence humaine nécessaire pour identifier les auteurs, dissuader certains pour éviter des erreurs judiciaires, rien ne vaut des caméras pour nous dire ce qu'il en est* » s'est-il félicité. Et, je poursuis « *je pense qu'une avancée a été faite, mais ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui à Marseille, il y a un policier pour 3 500 habitants alors qu'à Nice nous sommes à un pour 600 habitants* » toujours en cette circonstance, Philippe Marc du syndicat national des policiers municipaux qui s'est également dit déçu par le refus d'armer la police municipale marseillaise.

Je poursuis. Un refus regretté également par le député-maire d'Évry socialiste, Manuel Valls, présent lundi à Marseille : « *A Évry, nous avons une police municipale armée qui travaille comme à Nice, 24 heures sur 24, et cela se passe bien parce qu'il y a une répartition des tâches entre la police nationale qui assure les tâches régaliennes et la police municipale qui est dans un rapport de proximité avec les habitants* ». C'est-à-dire que, les bons maires socialistes appliquent le même modèle et la même référence qu'à Nice, mais les conseillers municipaux d'opposition à Nice contestent les mêmes initiatives prises par les maires socialistes des villes de France qui s'inspirent du modèle niçois.

Tout est dit par ceux qui appartiennent à la même formation politique que la vôtre, mais qui, sans doute, sont plus pragmatiques et réalistes ou qui en tout cas n'ont pas choisi une posture démagogique comme vous le faites – une fois de plus – ce matin, au conseil municipal.

Ayant dit cela, je vais maintenant mettre aux voix les rapports de notre excellent premier Adjoint.

Je mets aux voix le rapport 1.1. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent :

- les élus du groupe Communistes et Républicains***
- les élus du groupe Entente Républicaine***